

## Le 80 km/h... et quoi d'autre ?

Billet d'humeur de Christian Scholly au sujet des facteurs d'accidents de la route qui mériteraient de retenir l'attention des pouvoirs publics au lieu de se focaliser sur les 80 km/h.



Christian Scholly, Directeur de l'Automobile Club Association - © Christian Kempf

Le 80 km/h sur routes bidirectionnelles entre en vigueur. Cette mise en œuvre au 1er juillet clôt donc un premier chapitre de discussions et surtout d'épisodes d'une dramaturgie politico-médiatique dont notre pays a le secret.

Le Club a bien évidemment fait connaître son point de vue, exposé d'ailleurs depuis, bien avant que la mesure du 80 km/h soit envisagée par les pouvoirs publics. Notre défense d'une "juste vitesse" (voir les détails sur [moijv.com](http://moijv.com)) a été reprise par de nombreux élus de la nation et apparaît toujours comme l'approche la plus cohérente et la plus rationnelle, en réclamant un audit indépendant des infrastructures avant toute décision de modification de la vitesse.

Mais une décision à portée généralisée l'a emporté, sans grande conviction toutefois puisque les pouvoirs publics ont d'ores et déjà annoncé un possible retour au 90 km/h dès juillet 2020 en fonction des résultats en termes de sécurité routière. Et puisque nous évoquons les résultats en termes de sécurité routière, penchons-nous un instant sur ceux de 2017 dont le détail a été publié juste avant l'été. En 2017, 3 684 personnes ont perdu la vie sur les routes de France, soit une légère baisse de - 1,4 % par rapport à 2016. 63 % de ces accidents routiers (et 55 % de tous les accidents mortels) surviennent sur les routes situées en dehors des agglomérations. Ces accidents mortels sont très souvent multifactoriels : les causes principales sont une vitesse excessive ou inappropriée (environ 30 % des cas), l'abus d'alcool (environ 20 % des cas) et les refus de priorités (environ 12 % des cas) mais d'autres chiffres méritent aussi d'être évoqués : les stupéfiants sont présents dans 9 % des cas, l'inattention dans 8 % des cas, malaise et somnolence dans 7 % des cas.

À cela il faut encore rajouter les 10 % de "causes indéterminées" très souvent liées à l'utilisation du téléphone portable - ou autre outil technologique - mais dont il est difficile d'établir la présence au moment de l'accident. L'addition alcool + stupéfiants + distraction + inattention + somnolence dépasse donc allègrement les 50 % en tant que causes d'accidents mortels. Il n'est bien sûr pas question de nier le rôle que joue la vitesse inadaptée dans la survenance des accidents, mais peut-être que les divers facteurs évoqués ci-dessus mériteraient largement de retenir l'attention des pouvoirs publics, au lieu de se focaliser exclusivement sur la question du feuilleton des "80 ou pas" ?.

Bonne route à tous !

© **Pierre Klein**